



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 24 août 2012

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.
Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, JACQUET Michel, BAUDE Pascal, GARCIA François.
Excusés : BECCIA Evelyne, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide les PV des BD du 20 juillet et 6 Août 2012.

Le Bureau Directeur, représentatif de tous les licenciés de la FFHB, adresse toutes ses félicitations à l'Equipe de France masculine pour la médaille d'Or obtenu à l'issue des Jeux Olympiques de Londres. Il associe à ces félicitations l'Equipe de France féminine pour son parcours lors de la compétition, aux 2 paires d'arbitres qui ont officié régulièrement et il tient à associer à ces remerciements les « supporters » des Equipes de France pour leur présence massive sur les lieux des compétitions ainsi que pour les encouragements qu'ils ont su apporter à nos équipes à l'image de certains pays que nous ambitionnions d'imiter dans ce domaine lors de précédentes compétitions internationales.

Le Bureau Directeur adresse toutes ses amitiés à Max GIAGHEDDU avec tous nos vœux de prompt rétablissement et souhaite le retrouver parmi nous très bientôt.

Joël DELPLANQUE informe le Bureau Directeur du renouvellement du partenariat avec RAZEL-BEC les services de la FFHB et d'Organum sont chargés de la rédaction du contrat.

Une Conférence de presse est prévue le 24 septembre au Danemark pour lancer la 1^{ère} édition la Golden League féminine dont l'étape française est prévue dans les Pays de Loire en mars prochain 2013.

Joël Delplanque assistera au congrès électif de la CAHF prévu début octobre à Ouagadougou.

François GARCIA informe le Bureau Directeur de la réalisation de 3000 brassards à l'intention « des responsables de la salle et de l'espace de compétition » (appellation adoptée lors de l'Assemblée Générale d'Evian) et qui seront adressés aux clubs par l'intermédiaire des Ligues. Il présente ensuite la réorganisation du G1 à la suite de l'arrêt de Nordine LAZAAR et ses répercussions sur les autres groupes nationaux. Il rappelle son souci lié à la nouvelle organisation concernant la demande de nouveaux documents médicaux pour permettre d'activer la licence des arbitres en particulier pour les premières rencontres de Championnats de France. Ses préoccupations vont surtout pour le G3 et le G4. Il regrette l'initiative du service informatique sans concertation avec le Président de la CCA au sujet de la mise en place de ihand.arbitrage et rappelle que les logiciels de la CCA restent les seuls utilisables pour les rencontres de Championnats de France.

A la suite du courrier de M. Campener qui souhaite réintégrer le G1, le Bureau Directeur demande à François GARCIA et à Cécile MANTEL de fixer un rendez-vous et de le recevoir pour connaître l'objet plus précis de sa demande.

Pascal BAUDE informe le Bureau Directeur de la situation actuelle des championnats de France avec encore l'incertitude qui demeure sur la composition des poules de N1M et N2M compte tenu du recours pendant de Lormont devant le CNOSE. Il adresse ses remerciements à Michel PERSIAUX qui a diligenté rapidement un certain nombre de dossiers d'appel en matière de CMCD. Au sujet de la Coupe de France, il regrette le manque de collaboration des Ligues en particulier sur les niveaux de jeu des équipes engagées dans les compétitions régionales ou départementales. D'autre part, il s'inquiète de la dérive possible liée à la mise en place des conventions en particulier sur les moins de 18 ans nationaux.

Il demande au Bureau Directeur de valider de manière exceptionnelle l'entrée des équipes de HB ProD2 en 1/32^{ème} de finale de la Coupe de France, en modifiant ainsi l'article 4.1 du règlement de la Coupe de France nationale masculine qui prévoit leur entrée en 1/64^{ème} de finale. Il précise que cette demande ponctuelle est liée à la présence d'un nombre plus important, en 2012/13, d'équipes réserves dans les compétitions nationales masculines.

Enfin, il souhaite en concertation avec la Commission Nationale de Discipline proposer au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale d'octobre 2012 une modification de l'article 12.2 des règlements des Coupes de France régionales et départementales pour attribuer la compétence disciplinaire à la Commission Nationale, compétence jusqu'alors dévolue aux Ligues et Comités du club recevant. Cette proposition est motivée par des disparités trop importantes entre les décisions prises par les instances régionales et départementales pour des clubs participant pourtant à une même compétition.

Sur ces 2 points le Bureau Directeur donne un avis favorable à l'unanimité.

Jean-Pierre FEUILLAN rappelle le choix qui avait été fait pour l'organisation du France/Lituanie masculin (qualification Euro 2014) du 31 octobre ou 1^{er} novembre à Rouen. Une visite technique a permis de vérifier que les conditions d'accueil étaient conformes au cahier des charges. Le Bureau Directeur confirme cette organisation à la Ligue de Normandie.

Le Bureau Directeur attribue à l'unanimité l'organisation de la rencontre France / Norvège masculin (6 ou 7 avril 2013) à la ligue de Lorraine (Nancy) et la rencontre France / Turquie masculin (15 ou 16 juin 2013) à la Ligue d'Auvergne (Clermont Ferrand).

Jean-Pierre FEUILLAN fait le point des partenariats fédéraux en cours ou pour lesquels des contacts sont pris et dont certains doivent arriver à terme dans les prochains mois. Le Bureau Directeur approuve les préconisations proposées déclarant l'appel à candidatures « équipementier » infructueux sur les 3 lots.

Le Bureau Directeur, après un certain nombre d'explications sur des modifications proposées, donne un avis favorable au projet de Convention mis en place avec la LNH pour la période 2012 à 2017. Celles-ci sont surtout centrées sur une plus grande coordination entre la FFHB et la LNH, notamment sur les procédures de contrôle et de Gestion et la formation des joueurs, pour parvenir durant la prochaine mandature à une démarche permettant davantage de convergence sur ces dossiers.

Joël DELPLANQUE donne lecture de la lettre de Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et des Sports, informant que la Mission d'Appui à la réalisation des Partenariats Public-Privé (MAPPP) a donné un avis favorable sur le Projet de la Maison du Handball dans le cadre du projet de restructuration du site Yves du Manoir à Colombes (Hauts de Seine) et sollicitant l'avis sportif ainsi que la participation envisagée de la FFHB.

Joël DELPLANQUE informe avoir reçu la Présidente de l'AIFH et lui avoir indiqué que les moyens mis à disposition par la FFHB étaient immédiatement suspendus (décision du Conseil d'Administration).

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, en application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire et pour la prochaine olympiade, les conventions visant à confier le traitement des affaires disciplinaires, d'une part du Comité des Hautes Alpes, d'autre part du Comité des Alpes de Haute Provence, à la Ligue Provence Alpes.

Le Bureau Directeur étudie les nouvelles conventions entre clubs proposées par la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation à l'issue de sa réunion du 8 août 2012 :

Sur proposition de la Commission, tel que prévu à l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention, pour la saison 2012-2013 : Mandelieu-La Napoule / Mougins - Mouans Sartoux pour évoluer en Nationale 3 masculine.

Sur proposition de la Commission, tel que prévu à l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions suivantes concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (- 18 ans), pour la saison 2012-2013 :

- 1) Belfort AUHB, BEEVA Handball et ASCAP Pays de Montbéliard Handball, pour évoluer en championnat de France – 18 ans masculins (Ligue de Franche-Comté) ;
- 2) « La Valette Handball Gardéen » entre les clubs La Valette Handball et Handball Gardéen, pour évoluer en championnat de France – 18 ans masculins (Ligue de Côte d'Azur) ;

- 3) « Dreux Vallée d'Avre », entre les clubs HBC Vallée d'Avre et Dreux AC Handball, pour évoluer en championnat de France – 18 ans féminines (Ligue du Centre) ;
- 4) « Entente Pagny/Pont -18F », entre les clubs AS Pagny Handball et Handball Blénod et Pont à Mousson, pour évoluer en championnat de France – 18 ans féminines. (Ligue de Lorraine) ;
- 5) Toulon Saint Cyr Var Handball, Hyères Olympique Club Handball, Handball de La Crau, Handball Gardéen et La Seyne Handball, pour évoluer en championnat de France – 18 ans féminines (Ligue de Côte d'Azur).

Le Bureau Directeur valide la proposition d'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le 14 septembre 2012 au siège de la FFHB de 14 h à 18 h :

1. Informations et échanges autour du démarrage de la saison sportive 2012-2013
2. Organisation et déroulement de l'Assemblée générale électorale du 13 octobre 2012
3. Questions diverses

Le Bureau Directeur prend connaissance de la proposition d'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale qui sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration. Cette proposition d'ordre du jour sera adressée aux Ligues, Comités, élus et personnels fédéraux avec la modification statutaire adoptée lors du Conseil d'Administration du 15 juin, dans les délais réglementaires correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général